

[Texte]

The Harbourfront Corporation is providing bridge funding to the Harbourfront '90 local entity. As members may be aware, though, the Financial Administration Act prohibits disposition of all or substantially all of the assets by a crown corporation without authority from Parliament, of course including the disposal of the corporation itself, and that has not happened, Mr. Chairman.

**Mr. Lee:** As to suggestions raised here earlier that there had been a deal cut to convey the pipeline lands, there has been no agreement. There have been discussions, to be sure. Can you assure us that there has been no agreement entered into between the federal government and whomever to convey any of those pipeline lands?

**Mr. Patriquin:** Mr. Chairman, I am not aware. . . I may turn to Micheline for specifics of any particular deals. I should say, though, that for the lands in the possession of the Minister of Public Works, it is the authorized power of the minister to acquire and dispose of land in his ownership, on behalf of Her Majesty, without resorting to specific parliamentary approval or authority.

If the minister had made any kind of arrangements regarding specific parcels of land, he would not be doing so without parliamentary authority. But in terms of specifics, as members are well aware, there has been considerable discussion on the future planning of the site in terms of the specific stage at which those discussions are reached.

I do not have any particular information other than this: I know no transfers have been made to date. I could ask my colleague if she has anything to add.

**Ms Micheline Charlebois-McKinnon (Director, Crown Corporations, Corporate Policy and Administration, Public Works Canada):** Mr. Chairman, I can only concur with what Mr. Patriquin has already said.

**Mr. Lee:** My question was fairly direct. One of the questions I asked was whether or not there has been any agreement to dispose of any of these lands. I am not sure whether you said yes, no, or I do not know. Could you clarify that?

**Ms Charlebois-McKinnon:** Mr. Chairman, if the member means by this any written agreement to dispose of these properties, the answer is no. It is understood, if you read the various reports published so far, that the three developers would be agreeable, as we speak, to entertain swapping properties from the immediate waterfront to other crown properties north of Queen's Quay, but that is all.

• 1645

**Mr. Lee:** Is there a letter of intent in that regard?

**Ms Charlebois-McKinnon:** To my knowledge, no.

**Mr. Lee:** In essence we are dealing with discussions and no enforceable agreements at this time.

**Ms Charlebois-McKinnon:** To my knowledge, yes.

**Mr. Lee:** I do not suppose we can do any better than that. I guess that answers the one question I had. Thank you.

[Traduction]

La société Harbourfront Corporation a accordé un financement provisoire à la division locale Harbourfront 90. Comme le savent peut-être les députés, la Loi sur la gestion des finances publiques interdit l'aliénation de tout ou de presque tout l'actif par une société d'État sans délégation de pouvoirs du Parlement, incluant bien entendu l'aliénation de la société elle-même. Mais cela ne s'est pas produit, monsieur le président.

**M. Lee:** En ce qui concerne les allusions faites précédemment selon lesquelles une transaction aurait été conclue pour transférer les terrains utilisés pour les pipelines, aucun accord n'a été conclu. Il y a eu bien sûr des discussions. Pouvez-vous nous assurer qu'aucun accord n'a été conclu entre le gouvernement fédéral et qui que ce soit pour transférer un seul terrain utilisé pour des pipelines?

**M. Patriquin:** Monsieur le président, je ne suis pas au courant. Je peux m'adresser à Micheline pour obtenir des détails sur toute transaction particulière. Je devrais mentionner, néanmoins, qu'en ce qui concerne les terrains appartenant au ministre des Travaux publics, le ministre est autorisé à acquérir et à aliéner tout terrain lui appartenant, au nom de Sa Majesté, sans obtenir l'approbation ou l'autorisation spécifique du Parlement.

Si le ministre a pris quelque mesure que ce soit concernant des parcelles de terrain, il ne le ferait pas sans l'autorisation du Parlement. En ce qui concerne des points précis, comme le savent les députés, il y a eu des discussions considérables sur la planification future du site relativement à l'étape spécifique à laquelle sont rendues les discussions.

Je n'ai pas d'autres renseignements à vous donner que cela: je suis sûr qu'aucun transfert n'a été fait à ce jour. Je peux demander à ma collègue si elle a des choses à ajouter.

**Mme Micheline Charlebois-McKinnon (directrice, Sociétés d'État, Politique et administration, Travaux publics Canada):** Monsieur le président, je ne peux que confirmer ce que M. Patriquin vient de dire.

**M. Lee:** Ma question était plutôt directe. L'une des questions que j'ai posées, c'était si oui ou non il y a eu un accord pour aliéner un seul de ces terrains. Je ne suis pas sûr que vous ayez dit oui, non, ou je ne sais pas. Pourriez-vous éclairer ma lanterne?

**Mme Charlebois-McKinnon:** Monsieur le président, si pour le député cela veut dire tout accord écrit pour aliéner ces propriétés, la réponse est non. Il est entendu, si vous avez lu les divers rapports publiés jusqu'à maintenant, que les trois promoteurs consentiraient, à proprement parler, à échanger des propriétés situées sur le front du lac avec d'autres sociétés d'État au nord de Queen's Quay, mais c'est tout.

**M. Lee:** Y a-t-il une lettre d'intention à cet égard?

**Mme Charlebois-McKinnon:** Pas à ma connaissance.

**M. Lee:** En gros, nous sommes au stade de la discussion, et non pas de la conclusion d'accords.

**Mme Charlebois-McKinnon:** À ma connaissance, oui.

**M. Lee:** Je ne crois pas que l'on puisse faire mieux que cela. Je suppose que cela répond à la question que l'on m'a posée.